



Changement de garde d'enfant et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis divorcé depuis l'année dernière. La petite (5 ans) est actuellement en garde alternée.

La maman est souvent "fatiguée". Elle est bipolaire (donc, dépressive, difficulté à gérer correctement la petite) et souvent, elle ne peut pas la garder ou refuse car elle préfère se reposer. Le problème est que j'ai une heure de route matin et soir. Pour m'organiser, c'est très dur. Je suis obligé de compter sur les grands parents, pour le matin en particulier.

Nous sommes très loin du "une semaine sur deux" établi dans notre convention de divorce). Aujourd'hui, suivant ses souhaits, elle l'a prend pendant sa semaine le samedi soir, dimanche et jeudi soir. Pendant la mienne, elle l'a récupère le jeudi soir seulement.

C'est pourquoi je souhaiterais la prendre à temps plein afin de me rapprocher de mon travail (50km domicile travail)

J'ai proposé à sa mère que j'en ai la garde exclusive et de lui amener un we sur deux (du samedi soir au dimanche, elle travaille le samedi) ainsi que, si elle le souhaite, tous les dimanches (matin au soir). Je me suis engagé à lui amener et à la récupérer (pour qu'elle ne fasse pas la route)

Celle-ci est d'accord. Quels sont les démarches à effectuer pour officialiser la chose ou un accord verbal suffit-il ?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Celle-ci est d'accord. Quels sont les démarches à effectuer pour officialiser la chose ou un accord verbal suffit-il ?
Etant donné que vous êtes d'accord avec la maman sur les nouvelles modalités du droit de garde de votre fille, vous n'avez pas besoin de saisir le JAF. Cependant afin d'officialiser les choses et d'homologuer votre accord, il vous suffit de vous adresser au greffe du tribunal de grande instance, qui va vous remettre un formulaire.

Bien cordialement